

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES**  
**4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont**  
**BP 40056**  
**88202 REMIREMONT CEDEX**

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Du MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni dans la salle Du clos des Augustins à Plombières les Bains, le mardi 13 novembre 2018 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

**Présidence de Monsieur Michel DEMANGE**

Présents : Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI – Mme Marie-France GASPARD - M. André JACQUEMIN - M. Jean HINGRAY – M Patrice THOUVENOT - Mme Danielle HANTZ – Mme Dominique SCHLESINGER - – M Jean Benoit TISSERAND – M Philippe CLOCHE - M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL (à partir de 19h15) – M. Alain LAMBOLEY – Mme Corine PERRIN - M. Jean-Marie MANENS – M Martial MANGE - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – M Daniel SACQUARD – Mme Patricia DOUCHE – M Daniel VINCENT- M Albert HENRY – M Stéphane BALANDIER – Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

Madame Stéphanie DIDON qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND

Monsieur Jean-Charles FOUCHER qui donne pouvoir à Jean HINGRAY

Monsieur Yves LE ROUX qui donne pouvoir à Monsieur Michel DEMANGE

Madame Frédérique FEHRENBACHER qui donne pouvoir à Monsieur Daniel VINCENT

Absent(s) excusés :

Madame Françoise GERARD

Monsieur Ludovic DAVAL (arrivée à 19h15)

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 25 septembre 2018. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2018.

**Délégations auxquelles Monsieur le Président a eu recours :**

**ANAH (Habiter Mieux) :**

AUBERTIN Isabelle : 900,00 € - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

BARAD Dominique : 900,00 € - DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

CAGNIN Frédéric : 900,00 € - SAINT-NABORD

DUMONT Julie : 900,00 € - SAINT-NABORD

JEANVOINE Josiane : 900,00 € - PLOMBIERES-LES-BAINS

LAMBERT Fabien : 900,00 € - LE VAL D'AJOL

PERRIN Roger : 900,00 € - VECOUX

TISSERAND Denise : 900,00 € - LE VAL D'AJOL

LAMZEL Nourdine : 500,00 € - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

MAIRE Brigitte : 500,00 € - VECOUX

MANSOURI Sami : 500,00 € - REMIREMONT

DEPIETRI Gilbert : 400,00 € - REMIREMONT

CADET Sébastien : 250,00 € - SAINT-NABORD

BOLMONT Benoit : 200,00 € - LE VAL D'AJOL

MAGNIEN Marie-José : 200,00 € - SAINT-NABORD

SEIGNER Christophe : 200,00 € - DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

#### **RAVALEMENT DE FACADES :**

COUVAL Christophe : 1 250,00 € - GIRMONT-VAL D'AJOL

ARNOULD Claude : 1 134,00 € - LE VAL D'AJOL

BAUDIN Patrick : 1 250,00 € - LE VAL D'AJOL

BANACH Tomasz : 1 250,00 € - PLOMBIERES-LES-BAINS

#### **TOITURE LAVES :**

BANACH Tomasz : 16 000,00 € - PLOMBIERES-LES-BAINS

#### **Ordre du jour :**

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance. Aucune remarque n'est formulée. Quelques modifications mineures sont apportées à des délibérations.

#### **Rétrocession et généralisation des compétences facultatives**

Par 17 voix pour, 6 abstentions (Mesdames DOUCHE, SCHLESINGER, DIDON, Messieurs TISSERAND, HINGRAY, BALANDIER), 6 contre (Mesdames HANTZ, FEHRENBACHER, Messieurs FOUCHER, VINCENT, CLOCHE, THOUVENOT),

Le Conseil Communautaire se prononce pour :

#### **La rétrocession des compétences facultatives suivantes :**

Soutien aux associations d'intérêt communautaire :

Le soutien au Club de Rugby « Rugby Club Vosgien des 2 Vallées »

Le soutien à la Société de Tir : « Société de Tir de Remiremont »

La création, l'aménagement et la gestion d'un parc animalier ainsi que la réalisation des études préalables,

La création, l'aménagement et la gestion d'un plan d'eau ainsi que la réalisation des études préalables,  
Opérations de diversification de l'agriculture

**La généralisation des compétences facultatives suivantes :**

Le soutien au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour l'organisation annuelle de l'opération « Navette des Crêtes »

Création, aménagement et gestion d'aires pour camping-cars et/ou de terrains de camping, contribuant à l'amélioration de l'accueil touristique de la CCPVM. Les réalisations antérieures au 1er Janvier 2004 restent de la compétence communale

La création, l'aménagement et la gestion des circuits de randonnée touristiques portés par une association dûment habilitée sur la base d'une convention avec la Communauté de Communes (pédestres, ski de fond, VTT et équestres) ainsi que les routes touristiques balisées en tant que telles.

Espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire : préservation, gestion et mise en valeur de l'étang du Villerain, propriété de la Communauté de Communes, en lien avec le Conseil Départemental des Vosges, le Conservatoire des espaces Naturels de Lorraine et l'association de pêche référente.

**Mutualisation et assistance technique :**

Conformément à l'article R.410-5 du code de l'urbanisme, un service urbanisme est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanismes pour les communes compétentes en matière de délivrance de ces autorisations à compter du 1er Juillet 2015.

Elle pourra également assurer ces prestations de services pour le compte d'une collectivité locale non membre dont :

LE MENIL, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE, RUPT-SUR-MOSELLE et LE THILLOT.

**Réduction et redéfinition de l'intérêt communautaire**

Par 17 voix pour, 4 abstentions (Madame FEHRENBACHER, Messieurs VINCENT, TISSERAND, HENRY), 8 voix contre (Mesdames SCHLESINGER, DIDON, HANTZ, Messieurs BALANDIER, CLOCHE, THOUVENOT, HINGRAY, FOUCHER), le Conseil Communautaire se prononce pour :

**La réduction de l'intérêt communautaire :**

*Compétence optionnelle protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;*

Action de sensibilisation des habitants au tri et à la valorisation,

Elaboration d'un outil permettant de comptabiliser, d'analyser les dépenses énergétiques de la communauté de communes et des trois communes ainsi que les répercussions climatiques en terme de CO2,

Réalisation d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et intercommunaux,

Réalisation d'études de faisabilité relatives aux énergies renouvelables,

La Communauté de communes se limitera à un rôle de propositions et de conseils aux communes et n'interviendra en qualité de maître d'ouvrage que sur les bâtiments dont elle est propriétaire. La Communauté de communes n'interviendra pas en qualité de maître d'ouvrage sur les bâtiments communaux et ne produira pas d'énergie.

*Compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire :*

Portage des repas à domicile

*Compétence politique du logement et du cadre de vie :*

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations dans la perspective de l'élaboration d'un PLH

Mise en place des différents services de transports intra-communautaire en accord avec le Conseil Départemental

*Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.*

Création et gestion d'un pôle emploi services publics

#### **La définition de l'intérêt communautaire pour :**

*Compétence optionnelle protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;*

Préservation, gestion et mise en valeur de sites d'intérêt naturel majeur pour chaque site retenu, en partenariat avec les institutions publiques, les usagers et les gestionnaires d'espaces naturels. Pour chacun de ces sites il s'agira de définir et de mettre en œuvre un plan de gestion, ainsi qu'un programme de mise en valeur.

Deux sites sont retenus :

Le site Natura 2000 « Confluence Moselle-Moselotte » dont la CCPVM à la maîtrise d'ouvrage et l'animation.

Le site « étang et tourbière de la Demoiselle », classé Espace Naturel Sensible et Natura 2000.

Mise en application des actions du Plan Climat Air Energie et Territoire

*Compétences non obligatoires liées à la GEMAPI :*

item 11 : La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans le cadre de programme de restauration des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous bassin versant.

item 12 : L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassin, correspondant à une unité hydrographique.

*Compétence optionnelle construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;*

La gestion du réseau de lecture publique

La gestion du fonctionnement et l'investissement des piscines intercommunales sises 25 rue des œuvres au Val d'Ajol, allée Eugène Delacroix à Plombières les Bains

*Compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire :*

L'étude, la création, l'aménagement et la gestion des crèches, micro-crèches et ou structures multiaccueil dont la gestion de la structure Multiaccueil de Maxonrupt et de la micro-crèche et future crèche d'Eloyes.

Adhésion à la mission locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées (compétence qui sera déléguée au PETR – Pays de Remiremont et ses Vallées)

#### **Définition des nouvelles compétences facultatives**

Le Conseil Communautaire entendu à l'unanimité, définit les compétences facultatives suivantes :

Mise en cohérence des projets touristiques de la CCPVM, tout en préservant l'aspect environnemental :

Aménagement de la traversée du Massif du Fossard : réalisation de l'aménagement et mise en valeur, entretien des équipements touristiques dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF, la Communauté de Communes des Hautes Vosges et les Communes concernées.

Mise en circuit des espaces naturels sensibles de la Communauté de Communes.

Création d'une passerelle sur la Moselotte (reliant le Massif du Fossard à la Voie Verte)

Mise en œuvre de la liaison des voies vertes existantes et/ou à créer du territoire

Gestion, protection et valorisation du site archéologique du Saint Mont

### **Réduction de l'intérêt communautaire compétences voirie bourg centre – prise en charge des emprunts par les 3 Communes de l'ancienne Communauté de Communes des Vosges Méridionales**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la prise en charge des emprunts correspondants aux compétences rétrocédées (voirie bourg centre) par les trois communes de l'ancienne Communauté de Communes de Vosges Méridionales.

### **Fonds de concours – Communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le versement de fonds de concours au bénéfice des 3 communes de l'ancienne Communauté de Communes des Vosges Méridionales concernant les programmes de voirie 2015 et 2016 :

Le Val d'Ajol : 116 086 euros

Plombières les Bains : 47 925 euros

Girmont Val d'Ajol : 13 612 euros

### **Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur**

Le Conseil Communautaire par 26 voix pour et 4 abstentions (Madame GASPARD, Messieurs LAMBOLEY, BALANDIER, CLOCHE), approuve les créances irrécouvrables et admissions en non valeur ci après détaillées :

NPAI (non présents adresse indiquée) et demande de renseignements négatives	1222.98
Créances inférieures au seuil des poursuites – débiteurs étrangers	
Créances inférieures au seuil des poursuites	18.52
Poursuites sans effet	16 883.91
TOTAL	18 125.41
Créances éteintes	4457.60
TOTAL GENERAL	22 583.01

### **Tarifs divers école de musique intercommunale**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

Droits d'inscriptions pour le concours national de musique de chambre : 10 euros

Intervention d'un professeur de musique sur un projet « extérieur » hors services de la Communauté de Communes : 30 € /H

Entrées concerts payants : 6 € (gratuité pour les élèves de l'école de musique et les enfants de moins de 15 ans)

Stages, master class (pour les musiciens extérieurs seulement, gratuit pour les élèves de l'école de musique intercommunale : 10 € par journée, 18 € pour deux journées et 10 € par jour supplémentaire

### **Tarifs – réseaux de lecture publique**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve de nouveaux tarifs du réseau de lecture publique à compter du 01 décembre 2018.

### **Décisions modificatives – budget général et zone de la Croisette**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve des décisions modificatives sur le budget général et la zone d'activités de la Croisette.

### **Intervention d'un agent de la ville de Remiremont – remboursement des charges**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le remboursement à la ville de Remiremont, des charges de personnel liées à l'intervention d'un agent communal pour la Communauté de Communes avant son transfert à l'EPCI (3221.27 euros).

### **Changement d'affectation du bâtiment communal de Saint Etienne les Remiremont – relais des assistants maternels**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la nouvelle affectation gratuite du bâtiment propriété de la Commune de Saint Etienne les Remiremont, sis « Champ du Méché » au bénéfice du nouveau siège du relais des assistants maternels.

### **Antenne du réseau de lecture publique du Val d'Ajol - mise à disposition**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une nouvelle antenne du réseau de lecture publique va prochainement ouvrir au Val d'Ajol. La Commune du Val d'Ajol met à disposition de la Communauté de Communes une partie du bâtiment « les Epinettes » sis 8 place de l'hôtel de ville au Val d'Ajol qui était autrefois la bibliothèque de la ville ainsi que l'équipement intérieur des lieux, dans le cadre des articles L5211-5 III, et L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles, ainsi que la convention de mise à disposition à intervenir avec la Commune du Val d'Ajol. Il autorise également le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel permettant l'intervention ponctuelle des services de la ville ainsi que pour le nettoyage des locaux.

### **Acquisition du bâtiment AITHEX – approbation du projet et demande de transfert de subventions**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Terre de Granite devenue plus tard Communauté de Communes des Hautes Vosges, dans le cadre de sa compétence de développement économique, avait souhaité acquérir un bâtiment situé à Saint Amé, propriété des frères Giuriato dans un objectif de permettre à l'association d'insertion par l'économie AITHEX (Ateliers chantiers d'insertion), locataire, de se maintenir et de se développer.

En date du 1er janvier 2017, le schéma départemental de coopération intercommunale (par arrêté du 29 mars 2016), fixe les nouvelles limites des intercommunalités et porte création de la CCPVM par fusion de la CCPHV et de la CCVM avec extension à la commune de Saint-Amé (issue de la CC Terre de Granite).

Cette évolution implique que la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, au titre de sa compétence obligatoire de développement économique, et en vertu du principe de spécialité territoriale qui s'impose aux EPCI, soit seule compétente pour reprendre le projet.

L'association AITHEX porteuse de plus de 40 emplois se trouve aujourd'hui en difficulté financière en raison principalement du coût des loyers.

Le projet a donc été relancé dans le courant de l'été, afin d'intervenir pour maintenir cette activité économique qui touche le développement durable.

Il est envisagé que la Communauté de Communes :

- acquiert le bâtiment,
- réalise les travaux de mise aux normes puis établit un crédit bail - location vente avec l'association (cette opération serait ainsi blanche pour la collectivité)

Le Conseil Communautaire, par 23 voix pour et 7 abstentions (Mesdames DOUCHE, GASPARD, Messieurs SACQUARD, LAMBOLEY, JACQUEMIN, FOUCHER, VINCENT) :

- se prononce sur l'acquisition du bâtiment sis 61 route de Meyvillers à Saint Amé et des parcelles attenantes (parcelles cadastrées (AI 6 pour 6 a – 90 ca, AI79 pour 25 ca, AI 80 pour 6 a 38 ca, AI 81 pour 5 a, 81 ca, AI 82 pour 36 a 43 ca), estimée par le service France Domaine à 230 000 euros et négociée avec les acquéreurs au prix de 160 000 euros (frais de Notaire et de géomètre en sus).
- prend acte que les services examineront en collaboration avec les services de l'Etat l'insertion ou non de la TVA dans cette opération
- prend en compte le montant estimé des travaux qui se monte à 280 000 euros HT
- précise que les frais d'actes seront à la charge de la Communauté de Communes
- sollicite Monsieur le Préfet des Vosges et Monsieur le Président de la Région pour le transfert des subventions qui avaient été accordées à la Communauté de Communes des Hautes Vosges pour ce projet.

### **Nouvelle demande de retrait syndicat mixte pour école de musique Saulxures**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, sollicite à nouveau le retrait de la Communauté de Communes du syndicat mixte pour l'école de musique de Saulxures, son adhésion étant devenue sans objet, la CCPVM disposant de sa propre école de musique et plus aucun élève de Saint Amé ne fréquentant l'école de musique sise à Saulxures sur Moselotte.

En cas de nouvel échec de la procédure, il saisira Monsieur le Préfet des Vosges pour que la demande de retrait soit présentée en CDCl (commission départementale de coopération intercommunale).

### **Adhésion au service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité :

- sollicite le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif;
- autorise Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

## **Protection Sociale Complémentaire - Convention de participation du 01/01/2020 au 31/12/2025 - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité,

se joint à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques PREVOYANCE et SANTE que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

confie au Centre de Gestion des Vosges le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC). (si mandatement pour le risque le risque santé)

prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1er janvier 2020.

autorise Monsieur le Président à mandater le Centre de Gestion pour le lancement d'un éventuel nouveau contrat-groupe anticipé (avant le 31/12/2025) en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur par exemple) ou insatisfaction du service rendu.

### **Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité,

décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint du patrimoine, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois, éventuellement renouvelable, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h/semaine, suite à l'ouverture de l'antenne de la médiathèque du Val d'Ajol.

### **Acquisition de parcelle propriété de l'Etat – zone d'activité de la Croisette**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle BH n°579 d'une contenance de 20 m2 appartenant à l'Etat dans le cadre de la cession de délaissés routiers de la RN 57 sur le Val d'Ajol. Ce délaissé permet un accès à la parcelle BH 566 que la Communauté de Communes a acheté à la SCI LES SERAPHINS dans le cadre de l'aménagement de la zone de la Croisette. Le prix du terrain est fixé à 12 €.

### **Avis sur le PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets)**

Après exposé de Monsieur MANGE, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et son évaluation environnementale. Le projet de Plan sera ensuite soumis à enquête publique au cours de l'année 2019 avant son approbation définitive.

### **Action d'animation du programme d'aménagement des cours d'eau Moselle-Moselotte et du site Natura 2000 "Confluence Moselle-Moselotte"- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a bénéficié depuis 2016 d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse finançant une partie du poste de chargée de missions milieux aquatiques, dans le cadre de ses missions pour l'animation du programme de restauration des cours d'eau Moselle – Moselotte, et dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Confluence Moselle-Moselotte ».

Il précise que ce financement arrive à échéance au 31 décembre 2018, et qu'il convient de solliciter à nouveau l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, sollicite le renouvellement de l'aide auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

### **Développement économique – délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise – complément**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération du 26 juin 2018 il a décidé de déléguer la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Département des Vosges.

Puis il informe qu'il convient désormais d'approuver le règlement d'octroi qui concerne le volet tourisme, afin de permettre aux professionnels du tourisme de bénéficier d'aides financières, selon les mêmes dispositifs.

Après exposé de Monsieur HINGRAY, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve le règlement d'octroi des aides du Département des Vosges pour ce qui concerne le volet tourisme.

### **Désignation des représentants de la Communauté de Communes – Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de groupements de commande**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les termes de la délibération du 20 mars 2018 qui approuvait la création d'un groupement de commande en vue de réaliser une étude environnementale d'impact dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte interrégionale de Port d'Atelier à Corbenay - Val d'Ajol- Plombières-les-Bains, ainsi que la délibération du 11 avril 2018 qui approuvait quant à elle la constitution d'un groupement de commande pour une étude de gouvernance GEMAPI à l'échelle de la Moselle Amont sur le territoire vosgien.

Puis Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner les représentants du Conseil Communautaire qui siégeront dans les Commissions d'Appel d'Offres de ces groupements de commande.

Après exposé de Monsieur MANGE, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, désigne :

Pour le projet d'aménagement d'une voie verte : Monsieur Albert HENRY comme titulaire et Monsieur Jean RICHARD comme suppléant

Pour l'étude gouvernance GEMAPI à l'échelle de la Moselle Amont du territoire vosgien : Monsieur Martial MANGE comme titulaire et Madame Marcelle ANDRE comme suppléante.

Levée de séance à 20h50

Le Président

Michel DEMANGE